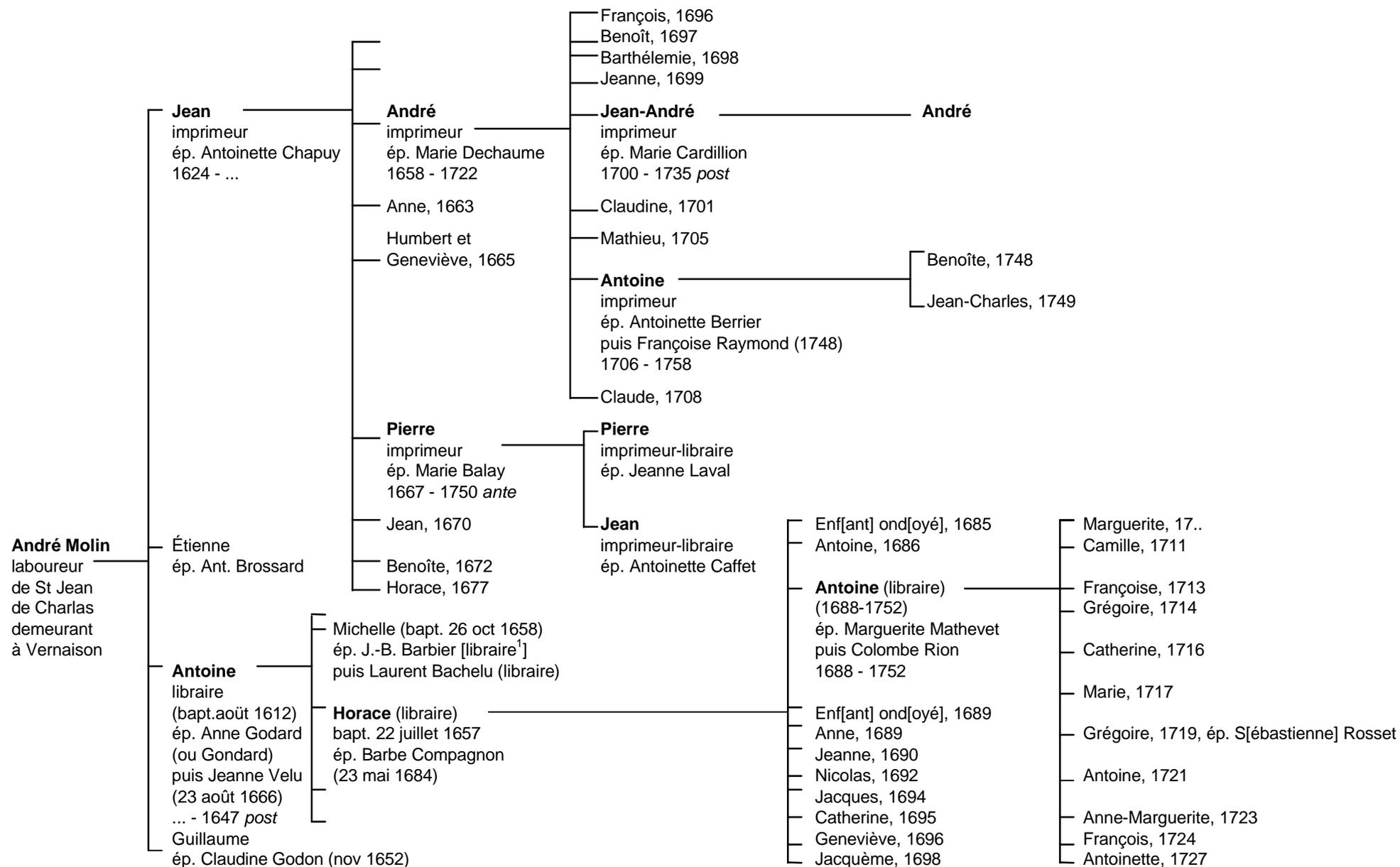
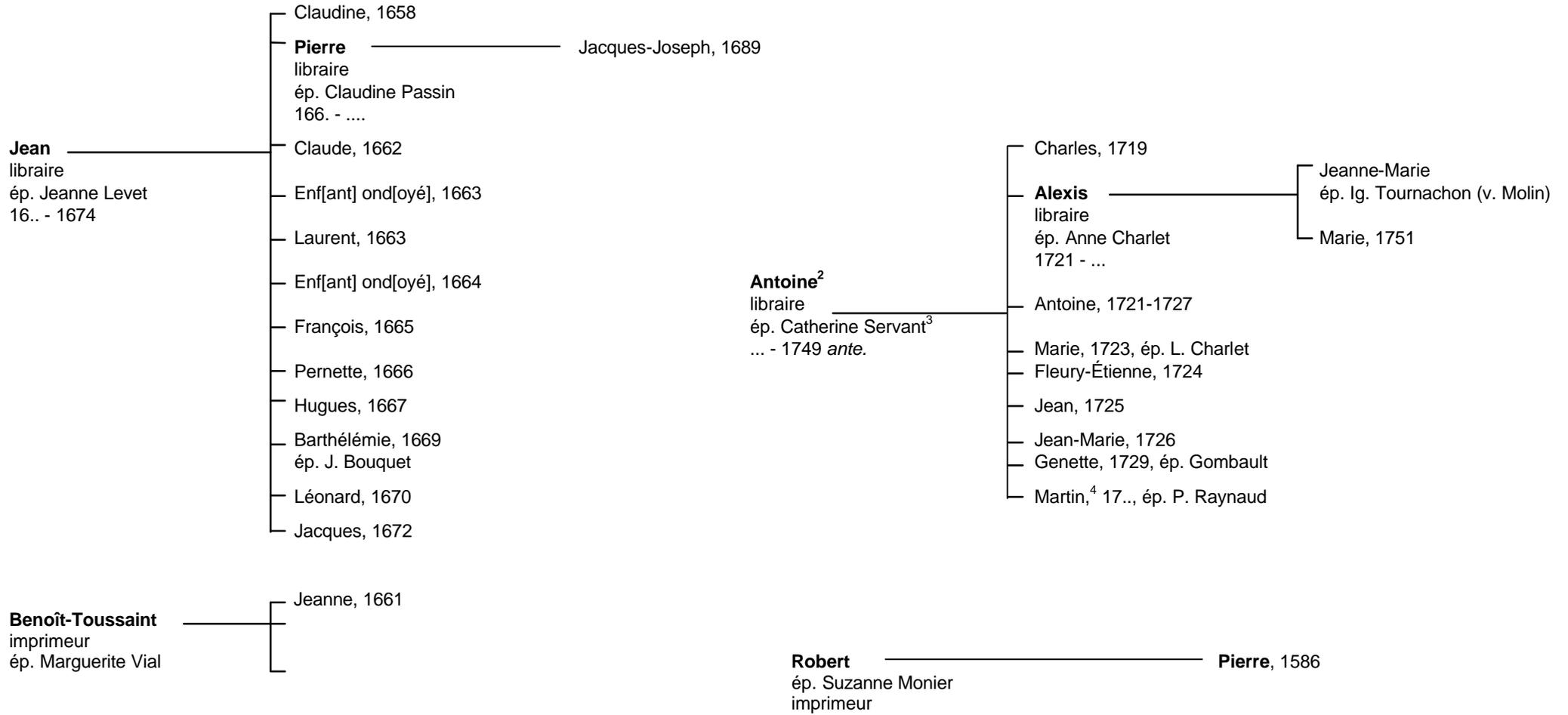


MOLIN (Ce tableau a été corrigé d'après l'étude de papiers concernant les Molin conservés aux Archives Départementales du Rhône, dans la série 8B 1052-1 à 8B 1052-11.)



MOLIN (suite)



ANDRE MOLIN, (19.. - 1722)

« Ledit iour [30 novembre 1658] jay baptisé André, fils de Jean Molin mtre imprimeur, et de Antoinette Chapuy sa femme... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 31, f° 262.)

« Led. [12 octobre 1722] jaÿ Enterré Dans l'eglise sieur André Moulin, agé de 65 ans m^e imprimeur, pnts Jean André et Antoine Moulin du dit art, ses fils. »

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 155, f° 165.)

MARIE DECHAUME, VEUVE D'ANDRE MOLIN, rue Bourgchanin (1722-1731).

JEAN-ANDRE MOLIN, rue Bourgchanin (1731-1735).

« Ledit [28 mai 1700] J'ay baptisé Jean André né aujourd'huy fils de S^r André Moulin, imprimeur ord^{re} du Roy à Lyon, et de Marie Dechaune sa femme... Marraine Marie Peyzar, femme d'Alexandre De La Colonge, m^e fondeur ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 54, f° 157.)

Jean Goy était l'oncle de Michel [II Goy] ; il avait épousé Magdelaine Lescot. Il appartenait au XVII^e siècle, mais il vécut jusqu'en 1703, et son fonds d'imprimerie passa aux Molin : je ne sais plus d'où je tiens cette information.

Les Molin furent une, ou plutôt plusieurs dynasties typographiques du dix-septième et du dix-huitième siècles ; la plupart d'entre eux ne furent d'ailleurs que de simples libraires ; quelques-uns cependant furent imprimeurs.

Les Molin de la fin du dix-huitième siècle ne sont pas de même souche que ceux du dix-septième : ces derniers, qui semblent être issus d'une famille d'ouvriers en soie, paraissent s'être éteints, industriellement, au début du dix-huitième siècle, avec Jean-André, son frère Antoine et leur cousin de même prénom Antoine.

Vers le même temps, un autre Antoine Molin, fils d'un marchand de Montfaucon en Forez (sic), s'établit à Lyon comme libraire et y épousa la fille de son confrère Louis Servant ; c'est de cette souche que descendent les Molin de la fin du dix-huitième siècle.

Pour m'en tenir aux seuls Molin imprimeurs de cette dernière époque : André, fils de Jean et d'Antoinette Chapuy, eut de Marie Dechaume plusieurs enfants, dont Jean-André, qui succéda à sa mère en 1731.

En 1705, André Molin, qui était l'un des huit imprimeurs irréguliers exerçant alors en dérogation des règlements, avait traité avec la veuve d'Antoine Beaujollin, qui lui avait fait cession des droits de son défunt mari. Mais en 1708 on enquête sur le cas de ces huit imprimeurs « contrevenants » ; l'année suivante, quatre d'entre eux sont maintenus, et André Molin est désigné pour succéder à Jean Goy.

Il semble donc qu'André Molin ait acquis et l'atelier de Jean Goy et les droits de Beaujollin.

Il imprima en 1706 les *Heures à l'usage de messieurs de la Congrégation du Sacré Mariage de la Sainte Vierge avec Saint Joseph*.

JEAN COUTAVOZ, Grande rue de l'Hôpital (... 1692-1727).

On trouve en 1650 (3 avril), date qui correspond à sa naissance, celle d'un Jean Baptiste Coulavon : en raison de la singularité du nom, il serait possible qu'il s'agit bien de notre personnage.

« Ledit [19 juin 1727] j'ay Ent. En grande Procession Jean Coutaveau âgé de 77 ans, Libraire imprimeur, pns Antoine Périsse et Guy Revol imprimeurs. »

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 158, f° 127.)

Jean Coutavoz, de qui j'ignore l'origine précise, épousa Agathe, fille de [Mathieu ?] Libéral

et veuve de Claude Chancey. On le trouve comme témoin, le 8 janvier 1692, au mariage de son confrère Guillaume Garon.

En 1695, la corporation le désigne pour prendre part à l'élection des officiers municipaux.

En 1705,⁵ il se présente comme acquéreur de l'imprimerie de [Antoine] Beaujollin, que sa veuve venait de mettre en vente ; mais ses offres sont jugées insuffisantes, et le matériel en est adjugé à Pierre Valfray le 2 janvier 1705.

(JEAN-ANDRE MOLIN, ? (...1700 - 1735).) -> à replacer

En 1719, un très important procès fut déclenché par le libraire Declaustre ; celui-ci jouissait d'un privilège local sur le *Petit Apparat du Dictionnaire françois latin* ; il avait appris qu'André Molin imprimait « des livres défendus », et il provoqua une perquisition dans son atelier. Les délégués de la chambre syndicale trouvèrent « dans une chambre attenante à l'ouvroir, sur une chaise à costé du lit », le commencement et la fin du *Petit Apparat*.

D'une très logique procédure dont les pièces sont aux archives communales (HH chappe 102), il ressortit à l'évidence que l'opération du *Petit Apparat* avait été faite de concert entre André Molin et son cousin Antoine Molin, libraire « l'ace des grands Jésuites ». En effet le lieutenant général de police avait ordonné qu'une information fût ouverte, notamment dans le but que les livres de comptes de ce dernier fussent l'objet d'un examen. On y trouva, en effet, que « l'on avait raturé environ deux mots sur lesquels on avait mis les mots *profit de l'imprimerie de Mr Mazinier de Vienne* », ce qui, ajoute le procès-verbal, « ne convient pas au reste du discours qui compose le dit article, y ayant plus d'apparence qu'il y avait dans ledit endroit raturé ces deux mots *chez nous* ou à *Lyon* ».

Quoi qu'il en soit, conclut l'enquête, il y aurait toujours contravention, ne fut-ce que u fait d'avoir « introduit dans Lyon une si grande quantité du *Petit Apparat* dont Declaustres a le privilège local ». En effet Antoine Molin le libraire avait « achepté jusqu'à la quantité de mille exemplaires » de ce livre d'où il résultait qu'il avait été imprimé par André Molin, et que ledit Antoine avait esté d'intelligence avec luy pout faire cette impression ». Telles étaient à ce moment les illégalités auxquelles se livraient sans cesse libraires et imprimeurs, fussent-ils membres de la chambre syndicale, comme Antoine Molin qui allait bientôt l'être, ou imprimeur du roi comme André.

Jean André Molin succéda certainement à son père qui mourut en 1722 ; ce furent ses deux fils, Jean André et Antoine, « dudit art », qui en firent la déclaration au vicaire de Saint Nizier ; quant au second, je crois qu'il ne fut jamais que compagnon.

L'acte de mariage de Jean André, en 1735, le qualifie, en effet, « maitre imprimeur » : il faut faire confiance à ce document ; toutefois, deux ans plus tard, quand l'Almanach à Lyon commence la publication annuelle de la liste des imprimeurs, le nom de Jean André Molin n'y figure point ! Venait-il de mourir ? L'état civil n'en fait aucune mention.

Mes recherches dans ce fonds une fois achevées, elles m'ont laissé à la tête de neuf Molin de qui l'acte de décès n'a pu être retrouvé ! Cette carence semble indiquer que les Molin avaient sans doute une résidence extra-muros où ils allaient finir leurs jours ; j'ai donc dû, de guerre lasse, renoncer à poursuivre plus avant les recherches sur cette famille.

Bibliographie

Arch. Lyon, Charité, G 177, 86.

Arch. Départ. Rhône, E 1778

Arch. Mun. Lyon, HH6, passim.

1. Dans son contrat de mariage avec Michelle Molin, J.-B. Barbier est marqué comme étant fils de feu Michel Barbier, marchand maître potier d'étain à Lyon (acte du 19 juin 1681).

2. Fils de Pierre, marchand à Montfaucon en Velay.

3. Fille de Louis Servant, libraire à Lyon. (JP)

4. Placé le 15 février 1746 par contrat d'apprentissage (notaire Fromental père 3E 9683) par sa mère Catherine Servant, alors veuve d'Antoine Molin, pour quatre années chez Aimé Delaroche. Ne semble pas être devenu maître les années suivantes car n'apparaît pas dans la liste des imprimeurs et libraires de l'*Almanach historique de Lyon*. (JP)

5. *Arch. Lyon*, HH 103 (2ème partie), 22 et 24 décembre 1704. (JP)